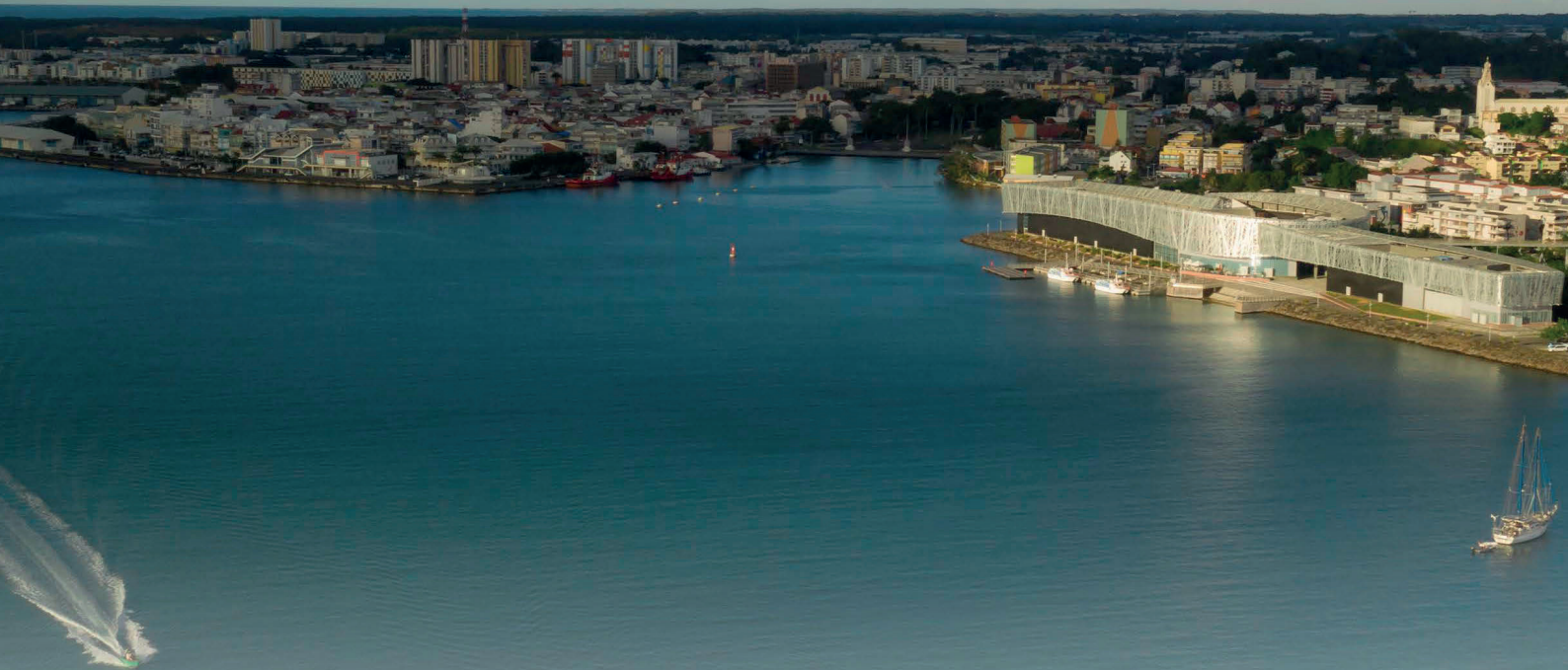
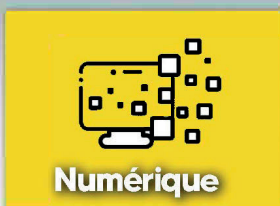


Lapwent an Pwent

Bulletin municipal d'information



L'éclairage public, une
priorité de la municipalité



Un conseiller pour lutter
contre l'illectronisme



Une ville en pleine
renaissance



Conditions saines de travail
pour un accueil optimisé



Pointe-à-Pitre,
terre de jeux 2024



Edito du Maire

Pointoises, Pointois,
Chers administrés,

Voilà maintenant trois ans que vous m'avez confié le gouvernail de notre Ville. Trois ans à vos côtés, trois ans de travail acharné, de gestion rigoureuse, de décisions audacieuses. C'est aussi et surtout grâce à un engagement sans faille, une lutte opiniâtre et quotidienne de l'équipe de la majorité et moi-même ainsi que l'appui substantiel de l'Etat, qu'aujourd'hui, vous comme moi, pouvons observer des résultats véritablement probants. Alors si nous devons dresser un premier bilan, il en ressortirait les réalisations suivantes :

- 4,5 millions d'euros de subventions COROM, quelque 7 millions d'euros au titre de subventions diverses obtenus en moins

Un retour progressif à des conditions saines de travail pour un accueil optimisé des administrés

Depuis le début de la mandature 2020-2026, l'équipe municipale conduite par le Maire, Monsieur Harry DURIMEL, œuvre sans relâche à la restructuration de l'administration communale.

Ainsi, une politique ambitieuse des Ressources Humaines a été mise en place, visant à fournir ressources et moyens adéquats aux agents, avec comme finalité : l'excellence, la performance et un engagement total auprès des administrés Pointois.

Cette stratégie s'est matérialisée par des actes forts tels que :

- La régularisation des carrières des agents pour 1,2 millions d'euros.
- La tenue des Commissions Administratives Paritaires 2019 et 2020 qui a permis la promotion de 240 agents au titre des avancements de grades, avec une incidence financière de 500 000 €/an.
- L'amélioration progressive des conditions de travail par l'acquisition de matériel pour le personnel : 20 sièges ergonomiques commandés, 80 000 € engagés pour les équipements de protection individuels, fourniture aux agents du matériel informatique nécessaire à leur activité.
- L'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour répondre aux exigences de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, qui a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux.

de 2 ans, pour réparer l'éclairage, relancer de grands chantiers d'aménagement, sécuriser nos rues, réinvestir le monde économique.

- 33 millions d'euros payés aux entreprises en 2 ans, le double de ce qui a été payé sur la totalité de la précédente mandature.
- Des gains de compétences sans précédent par l'embauche de cadres compétents, engagés et soucieux de leur personnel, aux affaires financières, aux ressources humaines, aux services techniques.

Les bons résultats s'accumulent, les obstacles tombent et la fierté de participer à ce retour en pleine lumière de notre ville se lit de plus en plus dans les yeux de nos agents.

Cela étant, l'œuvre est loin d'être terminée et certains dossiers délaissés depuis trop longtemps sont en cours de traitement : Lauricisque, la prise en charge des déchets professionnels, la situation des Lauriers, mais aussi l'aménagement du Tennis club de la Marina, la maison de quartier, l'éclairage public, la sécurité, la propreté, l'environnement, autant de sujets autrefois négligés, sur lesquels la Municipalité s'engage sans réserve à mes côtés.

Enfin, tous ces projets, tout l'enthousiasme déployé par les élus et nos agents permettront d'atteindre l'objectif que je me suis fixé pour la fin de la mandature : repositionner la Ville de Pointe-à-Pitre au centre de la vie politique, économique, touristique, culturelle, sportive et sociale de la Guadeloupe. Une Ville moderne, sécurisée et exemplaire sur le plan environnemental, qui va stopper enfin la déshérence dans laquelle elle se débat depuis bien trop longtemps, pour devenir la locomotive régionale de l'innovation et de la modernité.

Voilà ma boussole, voilà ma vision, voilà mon ambition.

Le Maire
Harry DURIMEL

- La remise en état de marche de la téléphonie fixe à l'Hôtel de Ville et au Centre José MARTI.

- L'apurement de la dette sociale de la Caisse des Ecoles s'élevant au 31 décembre 2020 à 3,5 millions d'euros et résultant de plus de 15 années de cotisations sociales impayées. Les agents ont désormais l'assurance de toucher leur pension de retraite.

- L'organisation de visites médicales à l'Hôtel de Ville, (« La visite médicale vient à vous ! »), afin d'éviter aux agents de se déplacer.

- La réparation intégrale de la climatisation à l'Hôtel de Ville pour un montant de 127 000 €, ayant permis le retour aux horaires habituels des services de l'Hôtel de Ville depuis le 15 mai 2023.

L'équipe municipale poursuit le vaste chantier entamé, en veillant à impliquer les représentants du personnel et en étroite collaboration avec la DRH rebaptisée « Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social », pour marquer la volonté du Maire de renforcer le dialogue social au sein de la Collectivité.



Tania GALVANI, 1ère adjoint au Maire

Le conseiller numérique à Pointe-à-Pitre



Recruté en mai 2022, le conseiller numérique de la ville a pour mission l'accompagnement des pointois dans l'usage des outils numériques afin de lutter notamment contre l'illectronisme et l'exclusion numérique, encore trop répandue aujourd'hui.

En effet, selon l'INSEE, près de 20% des français seraient touchés par la fracture numérique, soit 1 administré sur 5, ce qui représente un véritable enjeu de société à l'ère où la majorité des démarches administratives et sociales sont dématérialisées.

Ainsi, le conseiller numérique deviendra un véritable atout, particulièrement pour nos aînés. Car il peut être sollicité sur de multiples sujets ou des tâches telles que : prise en main d'un équipement informatique ou d'un smartphone, installation de nouveaux logiciels ou de nouvelles applications, recherche sur le web, utilisation de la messagerie électronique et des réseaux sociaux, recherche d'emploi, achat en ligne, utilisation d'outils numériques à des fins scolaires ou éducatives, création et gestion de contenus numériques, déclaration de

revenus ou encore création et utilisation des espaces personnels des services publics (France Connect, ...).

Dans le cadre du plan France Relance, cet emploi, subventionné à 100% par l'Etat, confirme la volonté de la nouvelle équipe municipale de réduire chaque jour un peu plus les inégalités face à la maîtrise des outils numériques.

Divers ateliers vous sont proposés à la Maison de la Citoyenneté, rue du Commandant Mortenol selon l'organisation suivante et sur inscription :

- Le mardi 10h - 12h : atelier ordinateur
- Le mercredi 9h - 11h : atelier internet
- 11h - 13h : atelier démarches en ligne
- Le jeudi 10h - 12h : atelier android

A noter que le conseiller numérique peut également se déplacer dans les locaux des associations pointoises qui le souhaitent, pour des ateliers plus ciblés ou accompagnements personnalisés.

Comment le joindre ?

☎ 0590 21 04 83 / 0690 75 04 65



Jimmy LOUIS, 8ème adjoint au Maire

Retour sur une renaissance

Tout aura démarré un jour de septembre 2020 par la mise sur pied par le Maire Harry DURIMEL d'une commission Culture et Patrimoine avec le choix de l' élu délégué Georges BREDENT à la tête d'un équipage mixte composé d'élus et de non élus. Ce n'est pas le jour où l'on plante les graines de pois, que s'effectue la récolte. Air connu et vérifié ici de nouveau.

Etat des lieux des sites municipaux évidemment. Comment envisager proposer une politique culturelle sans équipements rénovés, sans capital humain mobilisé et serein, sans ligne directrice ou axes prioritaires, sans méthodologie, sans renouveau managérial.

Ne voilà-t-il pas que les six derniers mois vont tout balayer. Les doutes et les échecs. Les peurs et les silences. L'enfermement sur soi et les hésitations.

Tout va donc s'éclairer, pour commencer, les sites fermés antérieurement comme la Médiathèque Rue Achille René Boisneuf, le musée municipal Saint-John Perse, le Pavillon de la Ville.

Mais rouvrir pour rouvrir et ne faire que rouvrir ?

Le public pointois, saura par ce Journal de la Ville, que tout ce mouvement visible aujourd'hui, est le fruit d'un travail en amont, obscur, dans un contexte financier difficile.



- Ecole de musique « Fernan » à Rémy Nainsouta sous la direction du professeur Berg.
- Cérémonie de célébration du départ de la Route du Rhum et hommage aux héros et pionniers
- Stand des auteurs et éditeurs guadeloupéens sur la Place de la Victoire



durant 25 jours

- Balades littéraires et patrimoniales
- Accueil de la Fondation Maryse Condé au Pavillon de la Ville
- Lancement et pérennisation des rencontres du Galetas et des rendez-vous d'après marché à la Médiathèque
- Le Temps des poètes 2023 et sa prolongation durant toute l'année, dans tous les quartiers



De novembre 2022 à avril 2023, notre cité pointoise a vu émerger une expression culturelle plurielle, riche, coordonnée aussi, émanant aussi bien des instances de la ville que des initiatives de structures ou mouvements, toutes et tous mixant leurs expériences et leurs ambitions.

Et voilà que la ville qui vient de réouvrir ses fleurons culturels fermés tantôt, redevient, grâce à eux et ses équipes, par eux et à travers leur créativité de grande qualité, une sorte de « nouveau phare » rougeoyant du

pays Gwadada, péyi an nou.

Et tout cela en à peine cinq mois !

Identité, Conscience et Fierté pointoises tant proclamées, tant chéries. Maintenant même des séries se WISH à leur tour au Pavillon de la Ville. Image positive et dynamique d'une ville capitale et d'une capitale Caraïbe à l'écoute des enfants issus de ses faubourgs, devenus cinéastes et réalisateurs, artistes chanteurs...

Le chantier de l'Excellence nous regarde encore et nous espère, prêt à nous sanctionner illico à la première incartade pou si an ka, marqueur de notre euphorie prématurée car injustifiée.

Dans tous les cas, dans ce média et dans d'autres, informons, soulignons, contredisons, suggérons, critiquons, bref, exprimons plus qu'une opinion et une pensée. Une volonté !

Le chemin, aussi long et ardu soit-il, est déjà bonheur de l'avoir emprunté, de cette manière-là.

Soyons alors tout simplement plus nombreux à le comprendre, puis à y conduire nos enfants ...ou petits-enfants AVENIRS.



Henri BEES BISTOQUET, Membre de la Commission Culture

Bod lannmè pa lwen : Pointe-à-Pitre, du crépuscule à la clarté

L'éclairage public est un élément important et indispensable de la vie urbaine.

A Pointe-à-Pitre, il s'agit d'une priorité permettant d'assurer la sécurité de la population et la qualité de vie de chacun.



L'éclairage public à Pointe à Pitre est géré par la société S6P au travers d'un contrat PPP (Partenariat Public Privé) conclu en 2011, couvrant 80% du territoire pointois et arrivant à échéance en 2026.

Pour rappel, le PPP prévoyait notamment des travaux de construction, de maintenance de l'éclairage public (lampadaires) et des feux tricolores.

Eu égard à l'incapacité de la ville de s'acquitter d'une dette s'élevant à près de 5 millions d'euros, les diverses interventions ont été suspendues depuis 2017.

L'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2020 avec à sa tête le Maire Harry DURIMEL a impulsée la reprise des négociations aboutissant d'une part à une entente sur les modalités de remise en état des installations et d'autre part sur l'élaboration d'un échéancier d'apurement de la dette détenue par la collectivité.

Lesdites négociations ont permis de déterminer un montant de remise en état urgente du système d'éclairage. A ce jour, 400 000 euros ont pu être engagés par l'intermédiaire du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Conscient de la nécessité de maintenir un éclairage opérationnel sur l'ensemble de la ville et de maîtriser les coûts inhérents à la consommation électrique, Pointe-à-Pitre s'est engagé dans une vaste opération d'amélioration de l'éclairage public.

Cette opération de mise en lumière de la ville présente de multiples enjeux tant écologiques qu'économiques tel que le recours à l'éclairage public solaire autonome.



La mise en place de 500 lampadaires basés sur l'utilisation de cette ressource naturelle sera dans un premier temps déployée au sein des zones non couvertes par le PPP à : les équipements sportifs, la zone de Bergevin mais

également en complément des lampadaires existants (vandalisés). La mise en service de ces 500 points lumineux est prévue courant 2023.

C'est au total pas moins de 1000 de ces lampadaires sans entretien, moins énergivores et dans l'ère du temps qui seront déployés d'ici à 2026.

Dans un contexte budgétaire contraint, ce dispositif présente l'avantage d'être éligible à un financement entièrement supporté par les fonds FEDER.

Pour l'acquisition de cette solution d'éclairage innovante, la ville s'appuiera sur la centrale d'achat public (UGAP) par le biais d'une convention.

Patience, travail, implication et cohésion autour de ce beau projet permettront d'atteindre les multiples objectifs environnementaux, financiers et technologiques soulevés par ce défi que représente l'éclairage public de notre ville.



Myriame LACROSSE, Conseillère municipale

Espace d'expression de la minorité

Groupe Aimer la ville

La ville de Pointe-à-Pitre n'a pas évolué ces deux dernières années dans le sens espéré par nos concitoyens malgré les promesses qui leurs avaient été faites. Les comptes se normalisent non pas du fait d'une gestion miraculeuse mais du fait de la simple réécriture de toutes les dépenses inscrites auparavant avec la volonté de charger l'équipe précédente et son Maire. Nous nous réjouissons que cette réécriture rende les comptes plus conformes à la réalité. Ce tour de passe-passe politique n'a pour autant pas résolu la fragilité financière de la ville due à des charges de centralité pas en rapport avec l'exiguïté de son territoire et des coupes faites sur celui-ci, historiquement, par l'Etat. L'avenir, dans le cadre figé actuel reste incertain.

La pression est donc maintenue sur un personnel qui devient exsangue à force de réduction d'effectif et de vieillissement et, on le voit, la ville ne peut répondre à ses obligations premières comme la propreté et est

dépendante des seules initiatives prises sur son territoire par d'autres et auxquelles elle rattache simplement son patronyme ou des actions de Cap Excellence.

L'opposition que nous représentons entend voter, comme nous le faisons, toutes les actions que nous jugeons utiles pour les pointois. Elle entend faire entendre cependant sa différence sur les nombreux points où l'équipe majoritaire conduit une gestion partisane et sans boussole. Nous mènerons, entre autres, avec les habitants le combat pour obtenir une consolidation de l'école de Lauricisque, pour aider les habitants des Lauriers dispersés aux quatre coins de la Guadeloupe même quand ils affichent leur volonté de rester sur le territoire de la ville, pour aider à régler la question du ramassage des cartons des commerçants...

Les élus : Bangou Jacques, Sandra Enjaric, Evelyne Démocrite, Mehdi Keïta, Monique Decastel.

Groupe Projet Pointois

• Action Coeur de Ville

Programme accessible à 222 villes de France dont Pointe à Pitre, financé par l'état et la caisse de dépôt et consignation et action logement à hauteur de 5 milliards sur 5 ans, à compter de l'année 2018. C'est à minima de 45 millions dont pourrait bénéficier la ville.

Ces fonds doivent permettre la redynamisation et la revitalisation des centres villes en difficulté et non que par la fiscalité !

Le peu de fonds utilisé par la ville concerne uniquement de l'urbanisation, or ce n'est qu'un volet minime des projets. La revitalisation passe par des actions avec les commerçants (concours de vitrines, rues piétonnes, la gestion du stationnement, les horaires et les jours d'activité, mais aussi sur l'environnement de la ville (propreté, éclairage, trottoirs et rues réparés, ...) et avec les clients (déambulation facilitée, animation autour d'événements nautiques, croisières). Nous sommes loin de ces réalisations.

• Gestion des cartons suite à la loi AGECE

Principe retenu : collecte des cartons de la ville en benne, benne transportée par un transporteur EGA (transport payant) vers une entreprise de recyclage.

Il faut considérer le carton comme une matière recyclable.

En ce un service optimum devrait être maintenu pour une collecte par semaine pour les cartons ou identifier la meilleure solution entre la responsabilité du professionnel, la communauté d'agglomération et la ville. Le recyclage n'est pas à négliger car cela peut être aussi une ressource qui financerait le dispositif.